

## Extorsion du consentement chez Desjardins

Par Sylvie Bergeron, présidente de Connexion-U, OBNL pour la protection de l'être humain et de la démocratie dans l'économie numérique

D'entrée de jeu, disons-le, Desjardins a toujours fait notre fierté. Jusqu'à l'épisode de vol des données d'environ 2 millions de membres. Un véritable choc collectif.

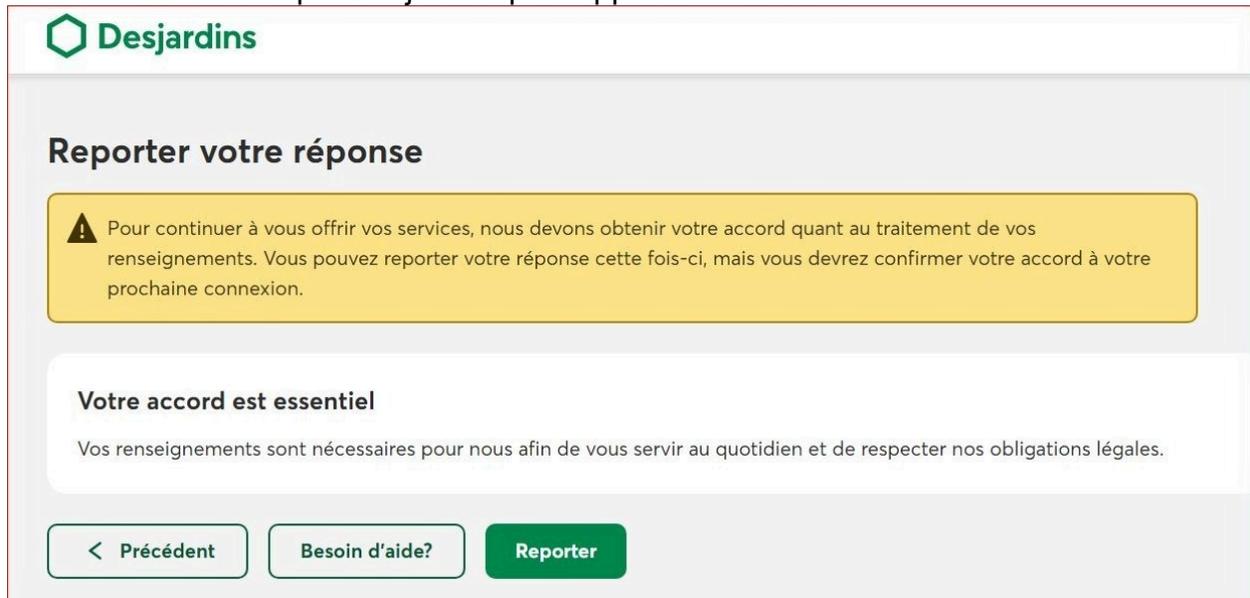
Ce n'est pas surprenant si toute la société a accepté un resserrement des mesures de cybersécurité, dans tous les secteurs de cette nouvelle économie numérique.

Ainsi, depuis février, certains membres du Mouvement Desjardins ont reçu la nouvelle politique de confidentialité de la Caisse. Normal? Peut-être.

Ce qui ne l'est pas tient de la manière dont la Caisse s'y est prise.

Généralement, nous ouvrons notre compte sur internet par nécessité : payer des fournisseurs, encaisser, mettre notre argent en sécurité. Et nous avons besoin d'effectuer des actions immédiates.

Une bonne journée, au cœur de votre routine soumise aux aléas du stress, vous voulez accéder à votre compte Desjardins puis apparaît ce mémo :



The screenshot shows a notification from Desjardins. At the top left is the Desjardins logo. The main heading is 'Reporter votre réponse'. Below this is a yellow warning box with a triangle icon containing an exclamation mark. The text inside the box reads: 'Pour continuer à vous offrir vos services, nous devons obtenir votre accord quant au traitement de vos renseignements. Vous pouvez reporter votre réponse cette fois-ci, mais vous devrez confirmer votre accord à votre prochaine connexion.' Below the warning box is a white box with the heading 'Votre accord est essentiel' and the text 'Vos renseignements sont nécessaires pour nous afin de vous servir au quotidien et de respecter nos obligations légales.' At the bottom of the notification are three buttons: a green button with a left arrow and the text 'Précédent', a white button with a green border and the text 'Besoin d'aide?', and a solid green button with the text 'Reporter'.

Vous pouvez refuser une fois, si vous n'avez pas le temps de lire la nouvelle politique de confidentialité à cet instant précis. Votre priorité est de payer un fournisseur, recevoir un montant, etc. Et voilà!

À votre prochaine connexion, Desjardins vous obligera de consentir à sa nouvelle politique afin d'avoir accès à vos comptes. Ce simulacre n'est rien d'autre qu'une extorsion de consentement inavouée qui heurte de plein fouet la confiance. C'est ce que

vivent actuellement des centaines d'usagers. De plus en plus portent plainte soit à la Caisse (<https://www.desjardins.com/ressources/pdf/d00-satisfaction-plaintes-dcsf-f.pdf?resVer=1465845560000>), soit à l'AMF (<https://lautorite.qc.ca/grand-public/assistance-et-plainte>).

### **À quoi vous « oblige-t-on » de consentir?**

Vous devez donner votre accord pour que Desjardins puisse utiliser vos données pour ses différentes composantes. Nous offrons déjà les informations personnelles de base et de sécurité. Normal.

Mais la Caisse en veut plus. Elle requiert dorénavant l'accès aux mêmes clés d'identification que le gouvernement: votre numéro de permis de conduire, passeport, carte de santé, votre numéro d'impôt, vos sources de revenus. Puis votre bilan de santé et habitudes de vie, votre dossier de conduite, votre numéro d'assurance sociale ainsi que d'identification fiscale, vos antécédents criminels, etc.

Pour l'instant, l'authentification biométrique est offerte sur la base volontaire.

### **Vers un crédit social à la chinoise?**

Si vous avez consenti à cette politique sans vous poser de questions, venez-vous de contribuer à l'implantation du système de crédit social à la chinoise?

Alors que le gouvernement s'apprête à voter une loi en juin sur le portefeuille numérique <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-12-13/projet-de-portefeuille-numerique/l-identite-c-est-la-mission-du-gouvernement-point-barre-dit-caire.php>, les Italiens de Bologne expérimentent déjà le traçage biométrique, sur une base volontaire.

Chacun de leur mouvement est scruté par les algorithmes qui cherchent à vérifier le bon comportement de l'utilisateur. Roule-t-il trop vite en voiture? Utilise-t-il trop d'énergie pour sa maison?

Notre consentement est inscrit partout. Il a légitimé la mise en application douce du crédit social, dans une partie du monde pourtant définie par un état de droit démocratique.

Nos gouvernements seront-ils tentés? Les plus positifs croient en la solidité de l'Assemblée nationale. Les plus pessimistes croient que les algorithmes, au service de l'efficacité administrative, n'auront pas de limite.

### **Rien à cacher**

Depuis longtemps, des milliards de personnes ne s'opposent plus à divulguer leurs données personnelles parce qu'elles ont démissionné. Trop compliqué ou trop long de

lire chaque contrat. Le consommateur en nous génère sans se soucier des données aux entreprises par son comportement.

Nous nous sommes adaptés à l'économie numérique régie par des statistiques plutôt que de l'adapter à notre humanité. Par compulsion ou par crainte de ne pas faire partie du monde, une certaine anxiété régit nos décisions dans le système numérique. Sur cette base, nous consentons rapidement à tout, en prétextant que nous n'avons rien à cacher.

### **Ne démissionnons pas**

Et si nous inversions la question : que voulons-nous révéler de nous? C'est la question que se sont posée des centaines d'usagers mécontents de Desjardins. Pourquoi devrions-nous accepter l'intégralité des politiques? Pourquoi négocier ce contrat sans interlocuteur? Sans comprendre les tenants et aboutissants légaux? Les gens sont coincés par le temps et n'ont pas accès à la gratuité d'un avocat pour comprendre les intentions et enjeux futurs.

Et quelle différence entre une entreprise privée qui usurpe nos données <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-05-07/donnees-de-geolocalisation-on-vous-suit.php?fbclid=IwAR2fGyTzrwzRridY7RqjLC8-TY6J0V8QUQsRYp9f51G9uOQKTqox0sDOTKg> sans nous le dire et Desjardins qui bloque l'accès à nos avoirs en forçant notre comportement?

Les banques sont plus strictes. Mais le gouvernement peut demander à n'importe quelle entreprise privée l'accès aux données des usagers. C'est là que se situe la zone grise du crédit social.

Reste que, en février 22, une enquête a été lancée « sur la manière dont l'Agence de santé publique du Canada a analysé les déplacements de millions de citoyens ». Guillaume Desjardins, professeur à l'Université du Québec en Outaouais affirme : « On ne sait pas qui se ramasse avec quoi. Ça empêche les gens de faire respecter leurs droits. »

Pourquoi s'en faire quand nous nous savons tracés depuis longtemps? Parce que demander un consentement est différent d'espionner. Surveiller nos comportements ne signifie pas toujours influencer nos comportements. Mais centraliser l'authentification d'une personne avec sa permission ouvre la porte à toutes les interprétations.

Desjardins ose parler de transparence, tout en confisquant notre argent pour obliger au consentement. Ses membres devraient aussi avoir le droit de nommer les dangers pour s'assurer que ce Far West administratif ne devienne un crédit social.

### **Choisir entre deux visions du monde**

Les clés d'identification que cherche à obtenir votre institution financière sont dorénavant les mêmes qui figureront dans votre portefeuille numérique au

gouvernement, à l'automne. Ce lien clairement établi entre les données gouvernementales et bancaires met-il en lumière le projet, non nommé, du crédit social?

La Caisse vous offre aussi de fournir vos données biométriques sur une base volontaire, comme à Bologne. Pourrons-nous accéder à nos avoirs dans quelques années, si nous refusons d'être tracés à la loupe par des algorithmes? Est-ce que la Caisse et le gouvernement empêcheront l'accès à des services (conduire une voiture, avoir une maison) si une personne refuse la centralisation de ses données?

Avons-nous eu un débat de société pour savoir si nous voulions que l'Assemblée nationale engage les géants du numérique (Amazon, Microsoft) pour traiter les données privées de notre portefeuille?

Avons-nous eu un débat pour la création d'une « identité numérique », pour nous exprimer sur la définition même des mots « identité » et « identification »? Ces deux mots n'ont pas le même sens. Et n'engagent pas dans la même vision du monde.

Une identification centralisée pour rendre l'administration efficace n'est pas une identité. Le terme même « d'identité » numérique ouvre la porte à la biométrie, cette dernière révèle tout sur nos comportements. La confusion entre identification et identité risque de faciliter les glissements, de la simple authentification administrative vers la prescription de nos comportements.

Avec ces nouvelles politiques gouvernementales et bancaires, nos institutions resteront-elles garantes de la protection et de la sécurité? À nous de faire pression.

Pour commencer, vous pouvez signer cette pétition :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9695/index.html>